



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

bpi**france**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 29 décembre 2020

## INVESTISSEMENTS D'AVENIR | LANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « CHALLENGES EDUCATION » POUR SOUTENIR LES INITIATIVES D'OPEN INNOVATION DANS LE DOMAINE EDUCATIF



Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Guillaume BOUDY, secrétaire général pour l'investissement, annoncent le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt "Challenges Education" dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir pour répondre aux enjeux d'*open innovation* en matière d'éducation.

Afin de renforcer la stratégie numérique éducative, des États généraux du numérique pour l'Éducation (EGN) ont été organisés dans les territoires puis au niveau national les 4 et 5 novembre 2020. Parmi les propositions issues de ces EGN figure le lancement de défis d'innovation en matière de numérique et d'éducation. Dans la lignée d'autres propositions en faveur de la transformation numérique de l'École, dans un contexte de réponse à la crise sanitaire de la COVID19 et d'accélération globale du numérique dans nos sociétés, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports s'est rapproché du secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance pour utiliser le dispositif des « Challenges » dans le domaine du numérique et de l'éducation.

### QU'EST-CE QU'UN CHALLENGE ?

A travers le Programme d'investissements d'avenir piloté par le SGPI, l'État a soutenu plusieurs appels à manifestation d'intérêt (AMI) destinés au lancement de « Challenges » pour **favoriser le partage de données des entreprises et entités publiques et ainsi soutenir les démarches d'*open innovation*** : « Challenges *big data* » en 2014, « Challenges numérique » en 2015 et « Challenges intelligence artificielle » en 2017, tous opérés par Bpifrance. Pour favoriser les démarches d'*open innovation* entre les organisations confrontées à des enjeux numériques liés à l'éducation et l'enseignement et les entreprises développant des technologies innovantes, avec pour objectif de faire émerger des solutions radicalement nouvelles pour tous les acteurs, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le secrétariat général pour l'investissement lancent ainsi un nouveau dispositif baptisé « Challenges Education », qui sera opéré par Bpifrance.

### UN NOUVEAU « CHALLENGE EDUCATION » FINANCÉ PAR L'ETAT

Chaque « Challenges Education » identifie une entité publique porteuse d'une problématique applicative précise et pouvant disposer de jeux de données (désignée sous le terme de « sponsor »). Un challenge conduit ensuite à sélectionner une ou plusieurs start-up(s) ou PME (désignée(s) sous le terme « lauréat(s) »). Le ou les lauréats devront construire dans un délai limité (entre 3 et 18 mois) une solution innovante répondant à la problématique posée. Les sponsors, confrontés à des enjeux numériques, pourront ainsi collaborer avec des startups et

PME innovantes, porteuses de solutions de rupture. Ces projets pourront typiquement aboutir à la réalisation d'une preuve de concept (« PoC ») et servir de première référence aux lauréats sélectionnés.

**En savoir plus sur l'appel à manifestation Challenges Education :**

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Challenges-Education-Appel-a-manifestation-d-interets-Sponsors-vague-1-51163>

**À propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)**

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA, dit PIA4, doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, soutiendra dans la durée l'innovation sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

**Plus d'informations sur :** [www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi](http://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi)

 [@SGPI\\_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

**A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) – [presse.bpifrance.fr/](http://presse.bpifrance.fr/) – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

Contacts presse :

**Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports :**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

[www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

[https://twitter.com/Education\\_Gouv](https://twitter.com/Education_Gouv)

**Secrétariat général pour l'investissement :**

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) | 01 42 75 64 58

**Bpifrance :**

[laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr](mailto:laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr) | 01 41 79 85 38